

Image not found or type unknown



## Pour une acquisition prescriptive dois je informer les autorités

Par **Paddy**, le **28/01/2015** à **09:17**

Bonjour,

Pour m'installer dans une maison que je souhaite acquérir par prescription dois je informer la mairie du lieu avant ou après m'y être installé et peut elle s'y opposer en préemptant?

Merci.

Cordialement

Paddy